

Compte-rendu du conseil d'école du 9 juin 2015

Etaient présents : -

Enseignantes : Mmes Amoros, Bergeron, Boué, Ginès, Micaud, Mosbach, Vilério.

Mairie : Mmes Dornon, Laluque (chargée affaires scolaires) ; M. Bourvon (chargé bâtiments).

FCPE : Mmes Charvin, Corbillon, Larget ; M. Paquignon.

AAPE : Mme Ramos ; M.Perez.

Etait excusée :

Mme Birou (IEN)

Lecture du compte-rendu du CE du 12 mars 2015.

1- Rentrée 2015 :

Inscriptions :

Les inscriptions des futurs PS ne sont pas encore terminées : à ce jour, 7 familles n'ont pas finalisé leur inscription. Mme Amoros informe que le travail autour du dispositif expérimental (TPS) est commencé : 12 élèves sont inscrits de manière certaine ; l'inscription d'une petite fille est à venir.

Le dispositif peut accueillir 16 enfants. Cependant une marge doit être gardée car 4 enfants handicapés relevant de la PS intégreront l'école à la rentrée. Un aménagement scolaire peut être envisagé avec la mise en place d'une passerelle entre PS et TPS.

Ces 4 enfants aux handicaps différents auront un temps de scolarisation défini pour certains à l'issue d'une réunion en Equipe éducative prévue en juin avec ou pas une demande d'attribution d'une AVS.

Effectifs

Enfants nés en 2012 : 13 sont déjà scolarisés (actuellement en TPS)

31 sont inscrits

7 inscriptions sont à finaliser

Ce qui fait 51 PS (dont 4 enfants handicapés).

Enfants nés en 2011 : 41 (MS)

Enfants nés en 2010 : 48 sont déjà scolarisés

2 inscriptions à finaliser

Ce qui donne un total de 142 élèves, 154 avec les TPS.

Répartition

Mme Amoros précise qu'aucune répartition n'est possible à ce jour car il y a encore trop de mouvements entre arrivées et radiations.

Mme Laluque souhaite être en possession des répartitions le plus tôt possible contrairement à la rentrée dernière pour éviter une surcharge de travail en mairie.

Mme Amoros souligne que les effectifs modifient à tout instant la répartition des enfants.

Mme Laluque réitère sa demande en précisant que toute modification reste évidemment possible en septembre.

Mme Amoros insiste à nouveau sur le respect de la confidentialité à propos de la répartition des élèves dans les classes et ce jusqu'à la rentrée des classes : c'est ce souci qui avait conduit tous les directeurs à ne pas communiquer aux services de la mairie les listes des classes avant le jour de la rentrée.

Une répartition même transitoire sera transmise en mairie début juillet avec cette recommandation.

Atsem

Le nombre d'une Atsem par classe est donc maintenu pour la rentrée.

Mme Laluque rappelle que les parents de TPS sont informés lors de l'inscription de leur enfant en mairie qu'il n'aura accès ni à la garderie ni au restaurant scolaire et ce, même si leur enfant a 3 ans au cours de l'année. Mme Amoros a prévu une réunion d'information où ces paramètres seront à nouveau précisés.

2- Rythmes scolaires

Mme Laluque informe de la mise en place d'un PEDT à la rentrée. Elle convie les associations de parents d'élèves à une réunion (date à déterminer) au cours de laquelle elle informera des changements prévus et répondra aux questions.

Mme Charvin demande si une réunion est prévue pour faire le bilan des TAP.

Mme Laluque répond qu'au regard des réunions de rentrée sur les TAP dans les autres écoles au cours desquelles elle s'est sentie malmenée, elle n'a pas souhaité poursuivre.

Cependant, une réunion sera proposée en septembre.

3- Budget

Mme Amoros demande si la baisse du budget (décision annoncée lors de la réunion mairie/directeurs fin mars) est toujours envisagée.

Mme Laluque indique que la dotation par enfant restera identique. A savoir que le montant attribué aux fournitures, sorties, Noël, transports reste inchangé. Elle précise que chaque classe disposera de 2 bus/an pour les sorties scolaires, sauf la TPS.

Mme Amoros rappelle que les dépenses liées à l'achat des matériels sont les plus importantes et que le budget OCCE (dons des familles / bénéfices kermesse...) ne peut être en aucun cas affecté sur ce poste.

Mme Laluque demande aux 5 écoles de mutualiser les commandes (1 ou 2 fournisseurs) et rapporte que le Conseil d'école de l'école Lou Pin Bert a évoqué la possibilité d'une participation financière des parents pour les sorties.

Mme Amoros, parlant au nom de son équipe unanime, déclare que l'école publique doit rester gratuite. Les parents sont sollicités en début d'année pour alimenter la coopérative scolaire ce qui aide à la mise en place des projets. Mme Amoros souligne qu'il faudrait un projet exceptionnel, irremplaçable pour n'avoir plus comme solution que la participation financière des familles. Elle renchérit en disant que cela peut être un choix défendable mais uniquement en dernier recours.

Mme Amoros dit que cela pénaliserait toujours les mêmes familles.

Mme Vilério précise que dans le cas d'une sortie payante, les familles ont le droit de refuser que leur enfant participe. Qu'advient-il alors de l'enfant ? Et de la qualité du projet ? Les parents d'élèves sont du même avis que les enseignantes sur le fait que l'école publique doit rester gratuite.

Mme Larget demande si l'accrochage du drapeau national au fronton des écoles est envisagé, rappelant qu'il est obligatoire depuis la rentrée 2014. Elle souligne que ce symbole est un élément important de la laïcité et permet d'identifier l'école comme un lieu citoyen. M. Bourvon prend note de la demande pour en faire chiffrer le coût.

Mme Amoros demande si l'école sera dotée d'un nouveau photocopieur à la rentrée.

Mme Dornon annonce que Mme Damour remettra son audit le 26 juin pour mutualiser les besoins en informatique de tous les sites de la commune ainsi que leur maintenance. A l'issue de celui-ci, si aucune économie n'est réellement démontrée, il est possible que la mairie refuse l'achat d'un photocopieur pour l'école.

4- Sécurité

Mme Amoros a envoyé un mail avant la kermesse signalant la dangerosité de la bouche d'égout cassée à l'entrée de l'école, la porte cassée donnant sur la cour (extension) ainsi que la porte donnant sur la petite cour depuis les sanitaires ; les enseignants rappellent aussi l'évier descellé de la cour et le rebord coupant des nouvelles fenêtres (extension).

Après vérification par ses services, M. Bourvon assure que la bouche d'égout ne présente aucun risque.

Mme Bergeron précise que l'évier de la cour présente une fuite d'eau dans le mur.

Mme Amoros indique qu'elle fait régulièrement une fiche récapitulative des travaux à effectuer, qu'elle joint au cahier des travaux à réaliser mais qu'elle ne reçoit toujours aucune réponse.

Elle remet une copie de cette fiche à M. Bourvon qui dit ne pas avoir accès à ce cahier : Mme Amoros précise bien que ce cahier est à disposition dans la tisanerie comme convenu avec les services municipaux.

Affectation des locaux de l'extension de l'école

M. Bourvon informe qu'il ne peut y avoir de changement dans l'affectation des salles dans l'agrandissement de l'école.

Mme Amoros rappelle que le choix de ces affectations est dû à la création du dispositif de la TPS et s'est fait de manière à avoir une unité à part pour mettre en place au mieux ce dispositif particulier.

M. Bourvon précise qu'à l'origine le bâtiment comporte 1 classe, 1 dortoir, 1 bibliothèque. Une décision est donc à prendre pour la rentrée. Il rappelle que la présence d'un cumulus dans le dortoir est interdite, comme c'est le cas actuellement.

M. Bourvon a fait chiffrer l'installation de rideaux et de porte-manteaux. Elle s'élève respectivement à 5200 euros et 602 euros.

Mme Amoros résume la situation à 2 possibilités : soit on attend la visite de la commission de sécurité avec la possibilité de défendre les choix de réaffectation des locaux faits actuellement mais en risquant l'injonction de déménager même en cours d'année scolaire

soit on prend la décision de déménager les locaux pour se mettre en conformité avec l'usage prévu initialement lors de la construction.

Mme Amoros rappelle que le choix de cette décision revient à Mme le Maire et non à la directrice.

Mme Dornon prend la décision de demander le réaménagement des locaux en conformité pour la rentrée.

M. Bourvon nous fait part de l'inflexibilité de Mme Caurralet (responsable de la sécurité des bâtiments publics à la préfecture).

Mme Bergeron regrette vivement que cette décision soit prise si tardivement, après 1 an d'intense investissement personnel pour rendre sa classe fonctionnelle.

Mme Lалуque demande à l'équipe enseignante d'indiquer en mairie le nombre de classes à déménager et le lieu. M. Bourvon s'engage à mettre à disposition les services techniques pour effectuer le déménagement.

PPMS

Mme Amoros demande le retour du document PPMS actuellement en mairie et s'inquiète de la suite à donner.

Mme Dornon indique que l'exercice de confinement a été fait à l'école Lou Pin Bert et demande à ce qu'il soit également réalisé aux Lutins avant la fin de l'année scolaire.

5- Travaux

Aménagement de l'extension

Suite à la décision de Mme le Maire, la demande de travaux est obsolète.

Etat de la cour

Mme Amoros fait part de la demande des parents d'élèves de semer du gazon à l'endroit où se trouvait la souche (entrée de l'APS) et demande si un ajout de terre et un ensemencement sont également possibles au niveau de l'espace herbeux de la cour.

M. Bourvon dit que cela sera fait. Il informe que le déplacement du jeu de cour comme cela a été demandé vu qu'il est maintenant inutilisable pendant l'hiver (gelé) coûterait 18686€.

Il apparaît moins onéreux d'en installer un neuf, sachant que pour un prix supérieur à 15000 euros, la mairie doit faire un appel d'offre. L'occultation de la barrière au fond de la cour coûterait 6600 euros.

Les membres du conseil d'école s'accordent pour abandonner l'idée de Mme le Maire d'occulter le fond de la cour et de faire ainsi bénéficier la mairie d'une économie substantielle.

Mme Dornon propose une décision modificative pour le jeu de cour. Si l'idée d'installer un nouveau jeu est abandonnée, l'argent peut alors être alloué à l'achat d'un photocopieur neuf.

Mme Lалуque rappelle que si l'audit n'est pas bon, il n'y aura pas de photocopieur en septembre.

Mme Larget signale qu'il existe un passage dans l'angle de la barrière ceinturant l'école, par lequel enfants peuvent se faufiler.

Parking

Les parents d'élèves signalent l'envahissement à nouveau de la haie bordant le trottoir du parking et demandent la pose de butées en béton devant les places de parking longeant le trottoir.

Les parents d'élèves FCPE suggèrent l'agrandissement du parking (nombre de places insuffisant) sur la partie herbeuse en déposant de la grave.

La mairie devrait installer un cendrier devant l'école à la demande des parents d'élève FCPE pour qu'il n'y ait plus de mégots qui traînent devant l'école. Mme Amoros n'est pas d'accord elle estime que les parents devraient montrer l'exemple en ne fumant pas devant l'école.

6- Bilan des projets

Tutorat

Le tutorat avec les classes de Haureuil s'est bien déroulé. Les 3 classes de GS sont invitées à une journée d'activités organisée par les enfants de Haureuil le vendredi 12 juin.

Projet d'école

En lien avec le projet d'école, 4 sorties/concerts ont eu lieu offrant à tous les enfants (même les TPS) un moment culturel de grande qualité. A reconduire l'an prochain.

Kermesse

La kermesse a été un beau succès. Le bénéfice s'élève à 4700 euros.

Mme Amoros remercie très chaleureusement tous ceux qui se sont dévoués à la fête des enfants : comités des fêtes, parents et Atsem.

L'argent récolté va permettre d'envisager par exemple le renouvellement du parc vélos.

La séance est levée à 19h45.

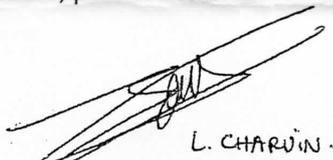
Secrétaires de séance :

Mme Mosbach Florence, enseignante

Mme Charvin Laure, parent FCPE



F. MOSBACH



L. CHARVIN

Président du CE:

Mme Amoros Véronique, directrice

